



Synode

157<sup>e</sup> session du Synode, 10 et 16 décembre 2008

Annexe 3

## **Rapport du Conseil synodal concernant les pistes visant à repenser les flux financiers liés aux activités de l'EREN**

### **1. Contexte et enjeu du rapport**

Dans le cadre du rapport Visions prospectives II, le Synode prenait des décisions visant à responsabiliser les acteurs de l'Eglise, à plusieurs niveaux, quant à leur engagement dans l'Eglise et quant aux questions liées aux besoins financiers de l'EREN. L'une de ces résolutions (155-J) proposait de repenser les flux financiers entre l'EREN et ses partenaires, notamment dans le domaine de son action d'intérêt général. La résolution vise donc des objectifs financiers et a la teneur suivante:

#### **RESOLUTION 155-J**

Le Synode décide de la mise en œuvre des propositions suivantes et charge le Conseil synodal de proposer au Synode, dans sa session de décembre 2008, les pistes qui permettront de les réaliser

- a) Décrire systématiquement les financements pour les actions auprès de l'ensemble des habitants du canton de Neuchâtel et définir des critères.
- b) Imaginer de nouveaux services en fonction de besoins nouveaux.
- c) Définir les critères qui permettront de soutenir les nouveaux projets diaconaux en lien avec le CSP.
- d) Négocier avec l'Etat comme avec d'autres institutions publiques (Université, lycées, autres écoles, Hôpitaux, Homes,..) une plus grande reconnaissance institutionnelle et financière du travail accompli. De même, chercher à obtenir de l'Eglise BerneJura-Soleure une subvention comme participation à l'aumônerie de l'Université et des autres Ecoles qui accueillent des étudiants de ces cantons.
- e) Proposer aux responsables paroissiaux un accompagnement dans la mise en place des nouvelles pistes.

La résolution comprenait un délai dans lequel le Conseil synodal devait rendre compte, non pas encore des résultats, mais de la manière dont il entendait mettre en œuvre ces pistes. Le présent rapport propose donc les pistes qui permettront d'atteindre ces objectifs. L'une des résolutions proposées ci-dessous demande expressément que l'impact financier soit mesuré.

Ce rapport offre aussi au Synode une facilité pour proposer de nouvelles idées, sous forme, par exemple, de résolutions supplémentaires.

### **2. Les pistes**

#### **a) Le financement des activités dites "grand public"**

Les réflexions liées aux Visions prospectives montrent que l'EREN doit réinterpréter la notion de service "à tous les habitants du Canton de Neuchâtel". La préoccupation multitudiniste doit demeurer, au sens où, dans son témoignage (en paroles ou en actes), l'EREN ne doit pas établir de frontières qui délimiteraient les ayants droits et les autres. Mais l'attitude de l'EREN ne doit pas conduire à estimer que tous les habitants du Canton de Neuchâtel sont a priori intéressés par ses services, ni que le multitudinisme implique toujours la gratuité. L'EREN doit se montrer plus responsable que par le passé sur la manière de financer les actions qu'elle destine au grand public, y compris la part salariale. Qu'il s'agisse de diaconie,

d'évangélisation, de formation, de présence sur la place publique, d'expositions ou autres événements publics, les projets doivent définir comment se répartissent les financements entre: le public-cible, la caisse centrale, la caisse paroissiale, les pouvoirs publics, les partenaires, les donateurs privés. Bien-sûr, toutes ces instances n'interviennent pas dans tous les projets. A titre d'exemple, les bénéficiaires (public-cible) de l'aumônerie de prison ne sont pas sollicités...! Cet effort doit aider les autorités (paroissiales ou synodales) à prendre des décisions sur les priorités. Pour ce faire, des critères doivent définir sur quelle base un projet pourrait être décrété trop onéreux par rapport à l'objectif attendu.

En dépit de l'impératif d'une telle démarche, le Conseil synodal mesure que sa mise en application touche à la définition même de l'Eglise. Les notions de "services", de "gratuité", de "multitudinisme" ne sont pas innocentes. Le Conseil synodal estime que la question ne peut être sous-estimée.

Il propose que des critères soient établis dans le cadre de la définition des services cantonaux, confiée à un groupe de travail. Le financement de ces services demandera en effet une réflexion approfondie sur ces questions.

Concernant les paroisses, une autre résolution du Synode les charge d'une réflexion qui va dans le même sens:

#### **RESOLUTION 155-L**

Le Synode charge les paroisses et les centres cantonaux d'établir des plans de financement pour leurs activités tout-public.

Les paroisses resteront responsables des critères qu'elles entendent appliquer; les services cantonaux pourraient leur proposer des modèles d'application pour les aider à concrétiser cette résolution.

#### **b) Une Eglise à l'écoute des attentes nouvelles**

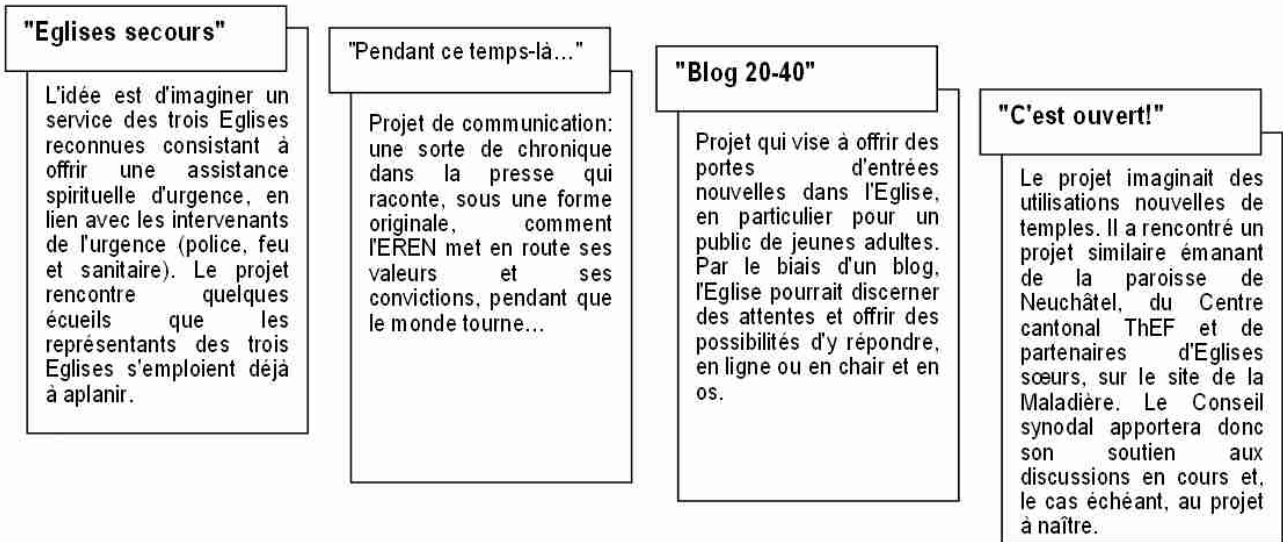
Le sondage réalisé à fin 2006 montrait que la perception favorable que les protestants avaient de l'EREN se référait à la présence de l'Eglise dans le travail social et le rôle de transmission de valeurs. L'analyse du sondage révélait aussi que l'EREN, pour continuer dans cette voie, devait rester vigilante dans le discernement des attentes et qu'elle devrait probablement devenir plus souple et plus rapide dans sa capacité d'intervention.

Il est encourageant de constater que dans ces 15 dernières années, l'EREN a plutôt été inventive et qu'elle a réussi – en particulier au travers de projets paroissiaux – à répondre à des attentes nouvelles. Mais les soucis financiers, les contraintes au travers desquelles l'EREN doit passer et bien-sûr les découragements qui peuvent leur être liés risquent de masquer la créativité de l'EREN.

L'objectif premier est bien-sûr de mettre en œuvre de manière adéquate et contextuelle l'Evangile qui appelle résolument à la vie. La capacité de l'EREN d'être présente au bon moment et au bon endroit aura cependant des enjeux sur la reconnaissance de sa mission et, partant, sur les finances.

L'expérience le montre: les projets qui ont le plus d'impact sont ceux qui naissent au plus proche du terrain. Cependant, pour participer à cet élan et surtout à l'image d'une Eglise créative, le Conseil synodal a chargé un groupe de travail d'imaginer quelques projets simples qui proposeraient de nouveaux lieux où l'Eglise pourrait être présente et visible. L'une des conditions pour la réalisation de ces projets était qu'ils devaient être à même de susciter assez d'intérêt pour trouver leur propre financement.

Le groupe a remis 4 idées originales au Conseil synodal qui se charge de leur mise en œuvre:



### c) Financement du Centre Social Protestant

Le Centre Social Protestant est un service diaconal de l'EREN. Grâce aux compétences que le CSP a développées mais aussi en raison des décisions synodales, cette institution conduit ses projets avec une grande autonomie. Chaque année, les caisses paroissiales et la caisse centrale participent à raison d'une somme globale de plus de 600'000.- francs au travail du CSP (env. 20 % du budget du CSP). Ce financement ne peut échapper à une forme d'examen.

Le Conseil synodal confirme sa volonté d'attribuer au CSP une subvention globale. Cette forme de soutien, qui est aussi celle choisie par l'Etat pour le CSP, non seulement favorise des prises de décision adéquates de l'institution mais lui permet aussi d'assumer les charges générales nécessaires à son fonctionnement.

Le Conseil synodal estime cependant que le CSP a la responsabilité d'une communication motivante auprès des bailleurs de fonds que sont les paroisses et la caisse centrale. Aussi, le Conseil synodal a décidé de créer un groupe de travail, représentant le CSP, les paroisses et le Conseil synodal pour préciser les critères selon lesquels les projets et actions du CSP peuvent être analysés par rapport à leur impact et leurs coûts et pour esquisser les lignes directrices selon lesquels le CSP envisage et planifie de nouveaux projets. Cette décision a été prise en coordination avec le directeur du CSP, M. Pierre Borer, acquis au sérieux d'une telle démarche.

### d) Participation financière des institutions publiques (voire privées) au travail de l'EREN en leur sein

Dans le prolongement du point a), l'une des questions qui se pose est de savoir jusqu'à quel point de gratuité l'EREN peut offrir ses services auprès d'institutions publiques (Etat, hôpitaux, homes, université, lycées et autres écoles, autres Eglises). Le Synode attend une augmentation de la participation financière des partenaires de l'EREN. Le Conseil synodal a déjà pris un certain nombre de contacts et propose l'échéancier suivant:

Partenaire	Thèmes	Début des discussions	Aboutissement attendu
Etat	Subvention dans le cadre du Concordat, contenu du Concordat, modalités liées à la contribution ecclésiastique, reprise de charges par l'Etat.	En cours régulièrement. Un processus vient d'être mis en place avec une journée de travail avec le conseiller d'Etat, M. J. Studer en octobre 2008. Autre rencontre agendée le 11 février 2009.	Premiers résultats sur certaines modalités liées à la contribution ecclésiastique: 1 <sup>er</sup> semestre 2009; renouvellement du Concordat: 2011.
Université, écoles et Eglises BE-JU-SO (dont les étudiants francophones utilisent les services EREN)	Financement de l'aumônerie des étudiants; financement des interventions sous forme de modules dans les lycées.	Rectorat université: en cours.  Autres écoles et Eglises BE-JU-SO: 1 <sup>er</sup> trimestre 2009.	2 <sup>e</sup> semestre 2009.
Hôpitaux (HNE)	Montant de la participation dans le cadre de la convention entre les Eglises et l' HNE.	2 <sup>ème</sup> semestre 2009.	Renouvellement de la convention: début 2010.
Homes	Participation à imaginer ou à augmenter.	1 <sup>er</sup> trimestre 2009.	Fin 2009.

### e) Accompagnement des paroisses dans la prise de conscience générale et ses implications

Enfin, le Synode se préoccupait de savoir de quelle manière les paroisses pourraient être accompagnées, voire formées dans le but d'exercer le discernement nécessaire et de prendre les décisions qui montreront leur responsabilité dans cette prise de conscience. L'aspect de la formation ne concerne pas seulement cette résolution, mais d'autres éléments du rapport Visions prospectives (pistes pour parler de finances dans le cadre d'entretiens, pistes pour renforcer le sentiment d'appartenance des nouveaux paroissiens, objectifs de législature paroissiaux). A la fin de l'été 2008, le Conseil synodal a rédigé un mandat à l'intention du Centre cantonal ThEF, afin qu'il fasse des propositions pour un concept de formation et qu'il mette en place des éléments qui pourraient aider les paroisses dans le sens demandé. Le concept sera présenté au Conseil synodal dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2009 et les offres devraient être accessibles aux paroisses pour le 2<sup>ème</sup> semestre.

### 3. Une étude sur les financements d'Eglise

Le Conseil synodal informe le Synode que dans le cadre d'une recherche financée par le Fonds national suisse de recherche, deux chercheurs de l'institut Ecoplan, à Berne, sont chargés de mener une étude sur les financements des Eglises en Suisse. Si l'étude porte sur toutes les Eglises suisses, l'EREN a été choisie comme l'une des 4 Eglises qui feront l'objet d'une étude plus détaillée. Les résultats de cette étude, attendus pour 2010, pourraient apporter des éléments nouveaux dans les réflexions de l'EREN quant à ses financements. Une rencontre a déjà eu lieu entre les deux chercheurs et une délégation du Conseil synodal.

#### Résolutions :

1. Le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre la mise en œuvre des pistes proposées par le présent rapport.
2. Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter, en décembre 2010, un rapport sur l'impact financier de l'ensemble de ces mesures.